

La scierie du Campe

Il y eut tout d'abord une tuilerie fondée en 1861. Les multiples avatars de cette entreprise nourrissent les archives anciennes de la commune du Chenit.



La tuilerie, après la faillite probable de la Société, est transformée en scierie à vapeur. Elle figure de telle manière dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895 :

Piguet, D.-A. Marchand de bois (Usine à vapeur et hydraulique).



La scierie Piguet du Campe, est de belle importance, avec de fortes réserves de planches.

L'entreprise disparaît malheureusement dans un incendie le 5 juillet 1913. On ignore pourquoi, elle ne fut pas reconstruite.

Incendie

Dans la nuit de vendredi à samedi, dès 1 1/2 heure, la population fut alarmée par le téléphone, le tocsin et une rougeur intense du ciel. C'était la scierie du Campe, propriété de Schacher Jean-Henri, fils de Jean qui brûlait.

Tout le bâtiment fut bientôt en flammes; celui-ci étant complètement isolé et condamné à une complète destruction, les pompes du Brassus et de l'Orient se bornèrent à protéger quelques poteaux des Eaux de Joux dont les fils avaient été, dès le début, privés de courant électrique.

La famille du propriétaire, prise à l'improviste, s'échappa en toute hâte; madame Schacher sauta par une fenêtre de l'étage et se brisa malheureusement un pied. Du mobilier, presque tout fut mis en sûreté par les voisins, l'appartement dont le galetas était bétonné n'ayant été attaqué par le feu qu'à la dernière heure. La partie rurale n'était occupée que par une certaine quantité de lapins que le propriétaire avait soigneusement mis dans un sac.

Le mobilier était assuré pour fr. 7189; les bâtiments contigus des logement, grange et écurie, d'une surface de cent mètres carrés, et de la scierie, de trois-cent-quatre-vingt-quinze mètres carrés (au total 55 toises), étaient assurés pour une somme de fr. 33150, y compris un bordereau industriel de fr. 10650.

Comme ces bâtiments avaient été payés l'an dernier fr. 16000 environ et que la loi sur les assurances immobilières dit clairement qu'un propriétaire ne saurait tirer un avantage ou réaliser un bénéfice par le fait d'un sinistre, il est probable que le Département militaire provoquera une réduction de l'indemnité à payer qui pourrait atteindre du trente au quarante pour cent.

La cause de l'incendie reste inconnue. Une enquête, dirigée par M. Golay, juge de paix, s'instruit. Le propriétaire a été mis à la disposition de la justice, la rumeur publique ne lui ayant pas été favorable du tout.

La scierie du Campe avait fait sa réclame de telle manière dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895 :

SCIERIE à VAPEUR

Commerce de Bois pour Menuiserie

sciés en tous genres, provenant de la forêt du Risoux.

CHARPENTES POUR BATISSES

CAISSES D'EMBALLAGE

et boîtes en tous genres (montées ou non).

Esseliers — Petits équarrissages — Liteaux — Lattes à gyps

TOURBE COMBUSTIBLE

et pour litières

Médaille et diplôme à l'exposition cantonale d'Yverdon 1894, pour l'ensemble des produits.

D.-A. PIGUET, AU CAMPE, BRASSUS

VAUD, SUISSE